

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Cartographie, topographie, et systèmes d'information géographique

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'homme et des sociétés

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Aménagement et urbanisme spécialité cartographie, topographie, et systèmes d'information géographique* de l'Université d'Orléans, de création récente (2013), a pour vocation de former des techniciens de niveau bac +3 spécialisés dans le domaine de la *Topographie*, de la *Cartographie*, et des *Systèmes d'information géographique* (SIG). Ses enseignements sont tous dispensés en présentiel, et elle n'est pas accessible en apprentissage ou en alternance.

La formation offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales et les entreprises privées dont les services et activités exigent une gestion croissante de traitement de données spatiales référencées, la constitution de bases de données d'informations géographiques, et la modélisation et la production de cartes. L'embauche est aussi possible dans des cabinets de géomètres et topographes, des bureaux d'études et d'ingénierie, et au sein des corps de l'armée nationale, usagers de SIG et de bases de données à références spatiales

Analyse

Objectifs
<p>La licence professionnelle permet l'acquisition de compétences professionnelles par la maîtrise des outils cartographiques et des systèmes d'information géographique utiles à la gestion et à l'aménagement des territoires. La professionnalisation est au centre des objectifs pédagogiques : maîtrise des outils techniques, acquisition de connaissances liées aux domaines spécifiés - topographie, cartographie, développement urbain et aménagement, SIG, Géomatique -, conduite et montage de projets, et stage professionnel. Elle délivre un diplôme professionnel qui permet d'intégrer le marché du travail sans poursuite d'études universitaires plus longues. Le dossier d'autoévaluation ne cite cependant pas la prise en compte de l'acquisition de compétences transversales identifiées.</p>
Organisation
<p>La formation se déroule sur un an et s'articule sur deux semestres avec 28,5 European credits transfer system (ECTS) au premier semestre (S1) et 30,5 au second semestre (S2). Un rééquilibrage avec une stricte semestrialisation (30 ECTS par semestre) devra être effectué. Les enseignements dispensés permettent de développer la maîtrise d'un socle de compétences et de connaissances, de manière progressive entre le premier et le deuxième semestre. Elle englobe un volume total de 614,5 heures équivalent travaux dirigés (HETD) en dehors du stage professionnel, dont 175 heures de cours magistraux (CM) et 352 heures de travaux dirigés (TD) dont 125 HETD sont consacrées au projet tuteuré. La formation comporte des enseignements appliqués et des modules de professionnalisation (stage et projets tuteurés) qui autorisent la maîtrise de savoir-faire techniques, de compétences, et d'outils spécifiques propres aux champs de la cartographie, de la topographie, et des systèmes d'information géographique.</p>

<p>Elle comporte également un cycle d'accueil judicieux comprenant une mise à niveau qui est organisé dans les premières semaines, et faisant partie de la formation théorique, mais avec un faible volume horaire d'Anglais technique (14 heures).</p> <p>Des enseignements théoriques sont dispensés au semestre 1 : la conception cartographique numérisée, le droit foncier, la topographie, l'informatique. Ces enseignements sont associés à des cours et TD de mise à niveau en cartographie, en statistiques, en SIG, et en anglais technique.</p> <p>Le semestre 2, davantage orienté vers la formation professionnelle, regroupe des enseignements relatifs à l'aménagement de l'espace, aux SIG, et à la programmation informatique.</p> <p>Un projet tuteuré est mené au cours des deux semestres et couvre 125 HETD (pour 5 ECTS), ce qui est légèrement inférieur à 25 % du volume horaire de la formation hors stage (il manque environ 25 HETD).</p> <p>La formation comporte un stage de seize semaines en entreprise qui se déroule au second semestre (équivalent à 10 ECTS).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation se trouve dans un environnement concurrentiel (une LP de SIG existe notamment à la Rochelle) mais peut se targuer d'une spécificité avec la topographie, en sus de la cartographie et des SIG, ce qui la positionne dans une niche non concurrencée. Le dossier d'autoévaluation indique que cette licence professionnelle est une formation originale à l'échelle régionale : c'est la seule formation universitaire offrant une spécialisation dans trois champs disciplinaires associés, en l'occurrence la cartographie, la topographie, le traitement et l'analyse de bases de données à références spatiales dans les systèmes d'information géographique.</p> <p>La formation bénéficie de l'établissement d'une convention avec le lycée professionnel Gaudier-Brzeska, centre de formation spécialisé dans les métiers du bâtiment et de l'énergie, des travaux publics et du géomètre, implanté dans l'agglomération orléanaise, assurant la formation de techniciens géomètres et topographes.</p> <p>La formation a une réelle ouverture sur son environnement local avec le recrutement et l'intervention de professionnels exerçant dans les institutions publiques régionales. La municipalité d'Orléans, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la ville, le centre communal d'action social de la ville, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le parc naturel régional (PNR) de la Brenne, l'agglomération d'Orléans Val de Loire, sont les principaux acteurs et partenaires qui soutiennent les actions et projets pédagogiques. Par exemple, dans le cadre de la formation, de récentes conventions administratives ont été établies entre l'Université d'Orléans et le PNR de la Brenne ou l'agglomération Orléans Val de Loire pour la conduite de projets tuteurés pédagogiques.</p>
Equipe pédagogique
<p>Une équipe pédagogique pluridisciplinaire assure l'animation et le pilotage de la formation.</p> <p>L'équipe enseignante compte quinze membres, (alors que l'équipe pédagogique, en fait « conseil pédagogique », comprend dix personnes, les termes prêtant à confusion dans le dossier : trois professeurs des universités (deux en section 23, un en section 27 (informatique) du Conseil National des Universités), deux Maîtres de Conférences, deux ingénieurs géomètres, un urbaniste, trois géomaticiens, un ingénieur territorial, deux cartographes, un enseignant d'anglais technique.</p> <p>Les professionnels contribuent à conforter les objectifs de professionnalisation de la formation. Ils sont fortement impliqués dans le déroulement de la formation : ils assurent d'importants volumes d'heures d'enseignement : (293 heures). Ils assurent également l'encadrement de projets tuteurés, et participent aux jurys d'examens.</p> <p>La Topographie est enseignée par des enseignants-géomètres du lycée professionnel Henri Gaudier-Brzeska implanté dans la commune de Saint-Jean-de-Braye. Ces enseignants sont associés à l'équipe pédagogique par le biais d'une convention définie entre le lycée et l'université d'Orléans. Ils sont étroitement associés au fonctionnement de la formation, participant avec l'équipe universitaire, au recrutement et à la sélection des étudiants, à la définition des enseignements, à l'encadrement des projets tuteurés, aux soutenances de stage, aux délibérations de jurys, et aux évaluations des enseignements.</p> <p>La diversité de la composition de l'équipe des enseignants rend le projet pédagogique cohérent. Leurs rencontres « plusieurs fois dans l'année », assure la cohésion de l'équipe comme la cohérence des enseignements, même s'il n'est pas mentionné la réelle fréquence de ces réunions et la présence ou non d'étudiants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont irréguliers et varient entre douze et dix-huit inscrits depuis septembre 2011 ; les effectifs demeurent modestes et irréguliers malgré une forte demande de candidatures (entre 70 et 90 candidatures) enregistrées par an. C'est <i>a priori</i> le jeu des multiples candidatures puis désistements qui contribue à ces fluctuations. Un système de confirmation vient d'être mise en place pour pallier voire réduire cette incertitude.</p> <p>Les étudiants intégrant la formation sont essentiellement titulaires de Brevet de technicien supérieur (BTS) et brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ; une minorité provient d'une licence 2. Ainsi, ce diplôme de niveau bac +3 peut être perçu, compte-tenu des qualifications dispensées, comme une spécialisation complémentaire pour des étudiants titulaires d'un BTS et déjà formés aux SIG. En revanche, il n'est pas spécifié la nature du BTS dont ils sont titulaires.</p> <p>La formation est moins prisée par les diplômés d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT). Il n'existe peut-être pas dans les formations post-bac de DUT en étroite adéquation avec la formation évaluée.</p>

Les étudiants accueillis ne bénéficient pas de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Le développement d'une offre de formation en alternance pourrait permettre une meilleure insertion professionnelle des diplômés, et de promouvoir une association plus étroite de cette formation universitaire avec le réseau des entreprises locales. On note aussi le nombre très réduit d'étudiants en formation continue (trois durant l'année universitaire 2013-2014 et un en 2014-2015).

L'insertion professionnelle est analysée à partir de deux sources différentes. Les données communiquées émanent des résultats publiés à la fois à l'échelle nationale sur la période 2012-2015, et de l'établissement, pour les années 2013-2014-2015. Il est cependant difficile d'apprécier l'insertion et la poursuite des études dans l'enquête nationale, car par exemple en 2011, le nombre de répondants à l'enquête était de treize alors même que l'effectif déclaré était de douze étudiants, ce qui fait douter de la fiabilité des chiffres fournis. Les enquêtes ont été conduites auprès des étudiants trois ans après l'obtention du diplôme, un délai qui peut paraître long. Les résultats de ces enquêtes sont difficilement comparables. Néanmoins on peut en tirer des analyses concluantes :

La majorité des diplômés a répondu aux questionnaires sur les périodes de collecte des données. Trois ans après l'obtention du diplôme, une majorité de diplômés, n'ayant pas poursuivi d'études, est en situation d'exercice d'un emploi.

Le nombre de diplômés en emploi sans poursuite d'études, est en progression selon l'enquête interne (quatre en 2013 sur treize répondants à l'enquête, avec quinze inscrits : soit un taux de 27 % par rapport aux inscrits avec une progression à sept en 2015 sur dix répondants à l'enquête mais dix-huit inscrits, soit 40 %). Cependant, ces chiffres ne sont pas très significatifs au regard du nombre de répondants.

La poursuite d'études vers un master dans le domaine de *l'Environnement, de l'aménagement et des Systèmes d'information géographique*, majoritairement dans un autre établissement, semble être une option possible bien qu'en régression : neuf sur treize répondants en 2013 avec une promotion de quinze soit 60 % de reprise d'études, ce qui est trop élevé pour une LP dont la vocation première est l'insertion professionnelle immédiate, et trois sur dix répondants en 2015 dans l'enquête interne pour dix-huit inscrits soit 18 %. Mais là encore, les pourcentages donnés ne sont pas très significatifs au regard du nombre de répondants par rapport aux inscrits.

Il aurait été appréciable de connaître les résultats à six mois, et à dix-huit mois, afin de mieux pouvoir évaluer la durée moyenne de la recherche d'emploi.

Il aurait été également intéressant de renseigner le ou les établissements d'enseignement supérieur dans le(s)quel(s) les diplômés choisissent d'intégrer un master professionnel.

Place de la recherche

La formation n'a pas de finalité de recherche scientifique, même si l'équipe pédagogique se compose pour partie d'enseignants -chercheurs, et semble être à la pointe des techniques de captations et d'acquisition de données.

Place de la professionnalisation

La formation a pour objectifs de former les étudiants à acquérir de solides connaissances dans le domaine de la géomatique et de l'information géographique, à réaliser le traitement de données à référence spatiales, à concevoir des bases de données SIG, des modèles de traitements automatisés, et des productions cartographiques. Les trois compétences mises en avant sont assises sur des cours dispensés par des enseignants chercheurs et des professionnels en exercice.

Les étudiants sont également en relation avec les milieux professionnels par la réalisation d'un stage de quatre mois et le développement de projets tuteurés pédagogiques. L'ensemble de ces dispositifs donne aux étudiants des contacts étroits avec les milieux professionnels susceptibles de les employer par la suite.

La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) jointe au dossier confirme ses orientations mais elle apparaît mal construite (répétition fastidieuse des données).

Place des projets et des stages

La formation inclut la réalisation d'un stage professionnel d'une durée de seize semaines au cours du second semestre. Ce stage peut s'effectuer dans une entreprise ou un organisme public dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, de la géographie, du transport, etc.

Ce stage, de par sa durée, autorise une réelle insertion au sein d'une équipe, la conduite de travaux, et la mise en pratique de connaissances théoriques acquises en cours. Il préconise l'usage des outils informatiques et des applications liées aux systèmes d'information géographique. Ce stage est sanctionné à la fois par un rapport et une soutenance orale, et équivaut à dix European credits transfer system (ECTS)

La formation comprend la conduite de projets tuteurés pendant les deux semestres universitaires. 125 heures sont allouées aux projets tuteurés. Des dispositifs sont mis en place pour suivre de près les étudiants. L'étudiant est suivi par un tuteur professionnel et un tuteur enseignant. Un rapport de stage (2/3 de la note) est remis avec soutenance devant jury (1/3 de la note) comptant pour dix ECTS. Les acteurs publics sont les principaux commanditaires de ces projets pédagogiques. Les projets tuteurés récemment engagés ont une réelle dimension professionnelle. Ils portent sur différents chantiers : la production d'une cartographie des plans d'eau du parc naturel régional de la Brenne à partir des applications SIG, l'analyse de l'évolution des plantations de haies dans le périmètre du PNR de la Brenne, et la conception d'une base quantitative assurant le suivi de programmes d'habitat à l'échelle de l'agglomération orléanaise.

Place de l'international
<p>La dimension internationale de la formation reste très faible. La formation accueille très peu d'étudiants étrangers (un étudiant étranger durant les années universitaires 2012-2013 et un en 2014-2015). La mobilité étudiante est très faible et n'est possible que par les opportunités de stage à l'étranger. Le choix fait par les étudiants de réaliser le stage en France métropolitaine peut être interprété comme l'opportunité d'une insertion professionnelle plus rapide. La formation n'offre pas d'enseignements disciplinaires en langues étrangères, autres que l'anglais. Au semestre 1, quatorze heures d'anglais sont dispensées. Il s'agit d'un enseignement technique de mise à niveau ; au regard de ces informations, la place des langues vivantes reste marginale dans la formation, et explique peut-être en partie que la mobilité sortante soit inexistante.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La formation accueille des étudiants d'un niveau bac +2, ayant validé une deuxième année de licence (L2) en <i>Géographie</i>, en <i>Sciences de la terre</i>, ou en <i>Informatique</i>, ou titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialisés dans les systèmes d'information géographique. La sélection et le recrutement des étudiants s'opèrent par l'examen d'un dossier de candidature. Le dossier souligne le traitement annuel de 70 à 90 dossiers de candidatures et une sélection de moins de vingt étudiants. Il serait intéressant de connaître le pourcentage d'étudiants provenant de la deuxième année de licence (L2) locale. Les principaux dispositifs d'aide à la réussite sont identifiés au semestre 1, au cours duquel des enseignements de mise à niveau sont organisés en cartographie, en SIG, en statistiques, et en anglais technique, pour consolider les prérequis (UE 1). On note l'absence de tutorat, et de tout autre dispositif d'aide à la réussite, en dehors de l'UE 1 qui a une finalité de mise à niveau et de consolidation des acquis. Cette formation courte semble valoriser l'acquisition de compétences nouvelles voire complémentaires auprès d'un public de « pré-spécialistes » déjà qualifiés - par l'obtention d'un BTS - dans les disciplines étudiées.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont dispensés essentiellement en présentiel sur le site de l'Université d'Orléans. L'usage du numérique, les SIG, et les systèmes réseaux sont les principaux outils de formation. Ils sont largement utilisés dans les activités pédagogiques. Les étudiants sont formés à l'usage des systèmes réseaux, des techniques de <i>Webmapping</i>, des infrastructures de données spatiales (IDS), et à la maîtrise et à l'utilisation des techniques de collecte de données géographiques (Scanner laser, Géoradar, Drone, Télédétection et Photo-interprétation des images). La formation nécessite la mobilisation d'outils et de salles informatiques équipées de logiciels de traitement de l'information géographique. Il est néanmoins souligné dans le dossier d'autoévaluation de la mention que ces infrastructures s'avèrent insuffisantes à l'échelle de l'UFR, ce qui constitue un frein dans la faisabilité des travaux et projets tuteurés. La formation n'offre pas de parcours en alternance ou en apprentissage. De étudiants peuvent s'inscrire en formation continue mais ils sont généralement très minoritaires (un en 2012-2013, trois en 2013-2014, et un en 2014-2015). Aucune information n'est donnée sur l'accueil des publics spécifiques - étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, étudiants salariés. Les étudiants ne bénéficient pas d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour la délivrance du diplôme.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Le contrôle continu est la principale forme d'évaluation des connaissances et compétences, avec exigence d'assiduité. Les évaluations s'effectuent sous différentes formes : exposés oraux, travaux de dossiers, et partiels écrits en fin de semestre. Les règles de la compensation sont applicables sur l'ensemble des UE que comporte la formation (hormis les UE 7 et 8 respectivement le stage et le projet tuteuré). Le projet tuteuré fait l'objet d'un dossier (2/3 de la note) et d'une soutenance orale (1/3 de la note). Le stage est sanctionné par un rapport écrit (2/3 de la note) et une présentation orale devant un jury (1/3 de la note). L'obtention de la licence professionnelle est subordonnée à l'attribution d'une note globale au moins équivalente à 10/20 ainsi qu'une note au moins égale à 10/20 pour l'UE 7 et 8 (projet tuteuré et rapport de stage) conformément à la réglementation. Une session de rattrapage est organisée mais les modalités des épreuves ne sont pas exposées dans le dossier d'autoévaluation. Il est stipulé que le redoublement n'est autorisé qu'après une délibération spéciale du jury. Les jurys d'examens se déroulent en fin d'année universitaire. Ils sont composés des enseignants-chercheurs, des partenaires professionnels, et des enseignants du lycée professionnel Gaudier Brzeska intervenant dans la formation au titre de Chargés de cours et de TD.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
Les modalités de prise en compte de compétences transversales ne sont pas renseignées dans le dossier. Le supplément au diplôme, s'il existe, n'a pas été fourni.
Suivi des diplômés
<p>Une enquête interne semble avoir été mise en place à partir de 2013, ce qui donne un suivi sur ces trois dernières années. Les éléments sont difficilement comparables avec l'évaluation nationale qui, elle, n'est fournie que jusqu'en 2013.</p> <p>Le suivi des diplômés est attesté par la communication de données sur l'insertion professionnelle des étudiants ou la poursuite d'études. Un tableau regroupe des statistiques résultant d'enquêtes menées à l'échelle nationale et à l'université trois ans après la délivrance du diplôme. Il n'est également pas précisé si les enquêtes internes sont menées par l'Unité de formation et de recherche (UFR), par les responsables de la formation, ou par un observatoire de l'établissement. Ces données font défaut dans le dossier.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>On note l'absence de conseil de perfectionnement ou d'une structure équivalente - absence à laquelle il est impératif de remédier, conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les étudiants ont la possibilité d'évaluer les unités d'enseignement en répondant à des questionnaires anonymes communiqués par l'université, ou en rédigeant un rapport sur les points positifs et/ou les dysfonctionnements observés. Ces éléments permettent une évaluation annuelle de la formation en présence d'étudiants. On n'a cependant aucune indication concernant le statut et le nombre de participants à ces enquêtes.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une licence professionnelle qui offre une triple formation et qualification et, de ce fait, de plus grandes possibilités d'embauche aux futurs diplômés dans les activités de la cartographie, de la topographie et des SIG.
- Absence de formation concurrente à l'échelle régionale.
- Des liens forts avec les acteurs publics régionaux (la municipalité, l'agglomération, le PNR, etc.).
- Une forte mobilisation d'experts extérieurs dans le fonctionnement de la formation et le déroulement des enseignements. Ces professionnels sont bien représentatifs des corps de métiers visés.
- Une formation à la pointe des outils et des techniques numériques.

Points faibles :

- Absence de formation en alternance.
- Absence de conseil de perfectionnement ou de structure équivalente. Il n'existe donc pas d'instance d'évaluation de la formation.
- Une faible ouverture à l'international et un enseignement des langues étrangères insuffisant : la formation ne comprend qu'un module de remise à niveau en anglais technique qui ne comptabilise que quatorze HETD au semestre 1.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Cartographie, topographie, et systèmes d'Information géographique* est une formation de qualité, sans équivalence à l'échelle régionale. Elle est dotée de partenariats forts avec le lycée Henri GAUDIER-BRZESKA et les entreprises locales.

Des efforts seraient toutefois à fournir pour accroître la visibilité de la spécificité de cette formation aux effectifs restreints, ce qui permettrait sans doute de consolider ses effectifs. Il pourrait également être envisagé d'ouvrir la formation à l'alternance, ce qui contribuerait à renforcer l'attractivité et le caractère professionnalisant du diplôme.

Il conviendrait de mettre en place un conseil de perfectionnement en bonne et due forme conformément à la réglementation, et d'assurer un meilleur suivi des diplômés.

Enfin, il serait utile de renforcer l'enseignement des langues vivantes étrangères et d'encourager la mobilité sortante des étudiants, afin d'ouvrir la formation à l'international.

Observations de l'établissement

Réponse à l'HCERES suite au retour sur l'auto-évaluation des formations de l'UFR LLSH, Université d'Orléans

(Résumé du débat au conseil d'UFR du 1^{er} juin 2017)

Les responsables des formations ainsi que la direction de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont pris connaissance du retour fait par les experts de l'HCERES sur les auto-évaluations des 11 formations concernées.

Sans entrer dans les détails, les commentaires de l'HCERES appellent une réponse succincte de notre part. Si les évaluations de certaines formations sont globalement positives, soulignant les points forts et l'originalité de l'offre de formation de notre UFR, d'autres laissent une impression plus contrastée.

Concernant les points faibles relevés par les experts, il convient de distinguer trois cas de figure :

Premièrement, il faut noter l'existence de quelques véritables faiblesses que – jouant sincèrement le jeu de l'auto-évaluation – les responsables de formation de notre UFR n'ont pas voulu dissimuler. Nous sommes cependant en train d'y remédier collectivement ce qui n'a pas été suffisamment souligné.

À titre d'exemple, consciente de l'importance de la mobilité internationale, l'UFR s'est appliquée non seulement à encourager mais à fortement inciter les départs à l'étranger en proposant depuis la rentrée 2015 – parmi d'autres mesures – des guides pédagogiques par filière qui présentent de façon détaillée les enseignements et les dispositifs d'aide pédagogique et administrative de nos universités partenaires en Europe, ce qui a permis d'augmenter les candidatures ERASMUS+ de 50 % en un an, tendance qui se poursuit cette année.

Autre exemple, l'UFR a organisé des « rencontres numériques » en 2016 pour dynamiser la formation par le numérique.

Depuis 2015, des groupes de réflexion réunissant responsables de formation et personnels administratifs se penchent régulièrement sur des questions pédagogiques telles que la formation continue, l'approche par compétences, l'évaluation des stages, la place de l'international, l'articulation entre la recherche et l'enseignement. Dans ces domaines, les pistes d'amélioration proposées dans les rapports de l'HCERES rejoignent des réflexions amorcées au sein de l'UFR depuis la rentrée 2015 mais qui ne sauraient pourtant toutes se traduire immédiatement par des changements de maquettes.

Deuxièmement, quant aux commentaires qui pointent le caractère « incomplet » des renseignements dans certaines parties des formulaires fournis, il nous semble qu'il y a parfois eu des malentendus ou des maladresses dans la présentation des formations : certains aspects paraissent tellement évidents qu'ils n'ont pas été mentionnés (l'existence d'une session 2 ou de dispositifs de réorientation par exemple). D'autres n'ont pas été nommés ou présentés correctement : des instances qui remplissent parfaitement le rôle d'un conseil de perfectionnement se réunissent régulièrement dans le cadre des différentes formations, sans qu'on leur ait donné le nom prévu dans l'arrêté du 22 janvier 2014.

Troisièmement, et ceci explique aussi l'existence de quelques lacunes dans les auto-évaluations, notamment en ce qui concerne les données relatives au taux d'échec ou d'abandon en première année de licence ou à l'insertion professionnelle de nos diplômés¹, il convient de signaler que l'université d'Orléans et *a fortiori* l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines souffrent d'un manque de moyens financiers et humains évident dans plusieurs domaines. Ainsi, l'Observatoire de la vie étudiante n'est pas en mesure de fournir les données demandées dans les dossiers d'auto-évaluation. L'établissement fait d'ailleurs allusion à ce problème dans le bilan le concernant.

Si la plupart des composantes peuvent pallier ce manque en effectuant leurs propres enquêtes, ceci s'avère très difficile à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines qui est fortement sous-encadrée en termes de personnel BIATTS (29,5 postes pour environ 3000 étudiants en 2016). Notre UFR s'efforce cependant depuis 2014 de mener des enquêtes de suivi des étudiants et d'évaluation des formations avec les moyens du bord. Les collègues qui s'attellent à cette tâche sont formés en autodidactes.

C'est encore le manque de moyens qui empêche de mettre certaines recommandations des experts de l'HCERES en place, recommandations que nous approuvons pourtant sans réserve : des certifications C2i ou en langues étrangères sont certes gratuites pour les étudiants mais coûteuses pour l'établissement (à la rentrée 2016 l'établissement a fortement réduit la certification du CLES), pour ne donner qu'un exemple.

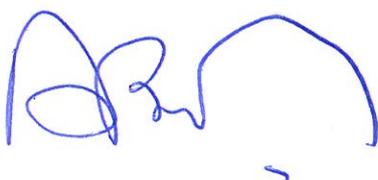
En somme, les dossiers d'auto-évaluation proposent une photographie sincère et critique de formations universitaires souffrant du manque de moyens à tous les niveaux sans toujours détailler les efforts faits pour assurer les chances de réussite de nos étudiants.

(Pour le résumé : T. Pughe, A. Delouis)

A Orléans le 22 juin 2017

Le Président de l'Université d'Orléans,

Ary BRUAND



¹ Le masculin est utilisé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.